

Les randonnées gastronomiques du Lundi de Pâques, le 18 avril 2022

Cette année, après la crise sanitaire, nous allons redémarrer doucement car bien que la situation se soit améliorée il ne nous semble pas possible d'accueillir 700 personnes dans notre salle des fêtes.

Par conséquent nous avons prévu uniquement deux circuits de 7 et 21 km.

Voici les tracés des parcours de notre édition 2022 :

Cette année, nous avons choisi le secteur Saint-Izaire - Salelles – Bournaguet - Faveyrolles.

Attention, ces itinéraires empruntent parfois des sentiers privés, ouverts exceptionnellement, grâce à l'accord des propriétaires, pour le jour de la randonnée. Ils ne sont donc plus utilisables intégralement, ni d'ailleurs balisés, par la suite.

Circuit 7 km : pour les familles et les petits marcheurs. On passe au dessus du château, le Graudenc, le point culminant au pied du pylône et retour par le Devez et le Mazet. Pas de buffet sur le parcours.

Dénivelé : 243 m.



Circuit 21 km : Pour les randonneurs, et les vététistes. Même départ, puis direction Faveyrolles, Rieucros, Tardine, La Sauclière, Bournaguet (buffet), Bouyre, Salelles, Vacayrial, et retour par le Graudenc.

Dénivelé : 719 m



Buffet pour tous à l'arrivée.

Les tracés sont visibles sur le site de Saint-Izaire : <https://www.saint-izaire.fr/> dans les évènements

Voilà le programme pour cette édition d'après crise sanitaire.

D'autres infos : Renseignements téléphoniques ou courriel : voir la rubrique « Chemin Faisant » sur le site de Saint-Izaire : <https://www.saint-izaire.fr/vie-locale/vie-associative/>

Cette année nous vous demandons de vous inscrire à l'avance pour que nous puissions mieux gérer le nombre d'inscrits. Date limite d'inscription le 8 avril 2022.

Vous avez deux solutions par retour de mail sur la fiche d'inscription jointe ou par téléphone ; Daniel au 05 65 99 44 91 et Robert au 06 81 45 90 64 (téléphone ou sms).

Paiement à la salle des fêtes de 8 H à 9 H.

Départs à 9 H.

Tarifs : 9 € (5€ pour les 7 km, gratuit pour – de 10 ans).

Port du casque exigé pour les vététistes. Le code de la route est à respecter, ...ainsi que les marcheurs par les vététistes, et vice-versa !

Alors, bienvenue à tous, en espérant des ciex cléments !